



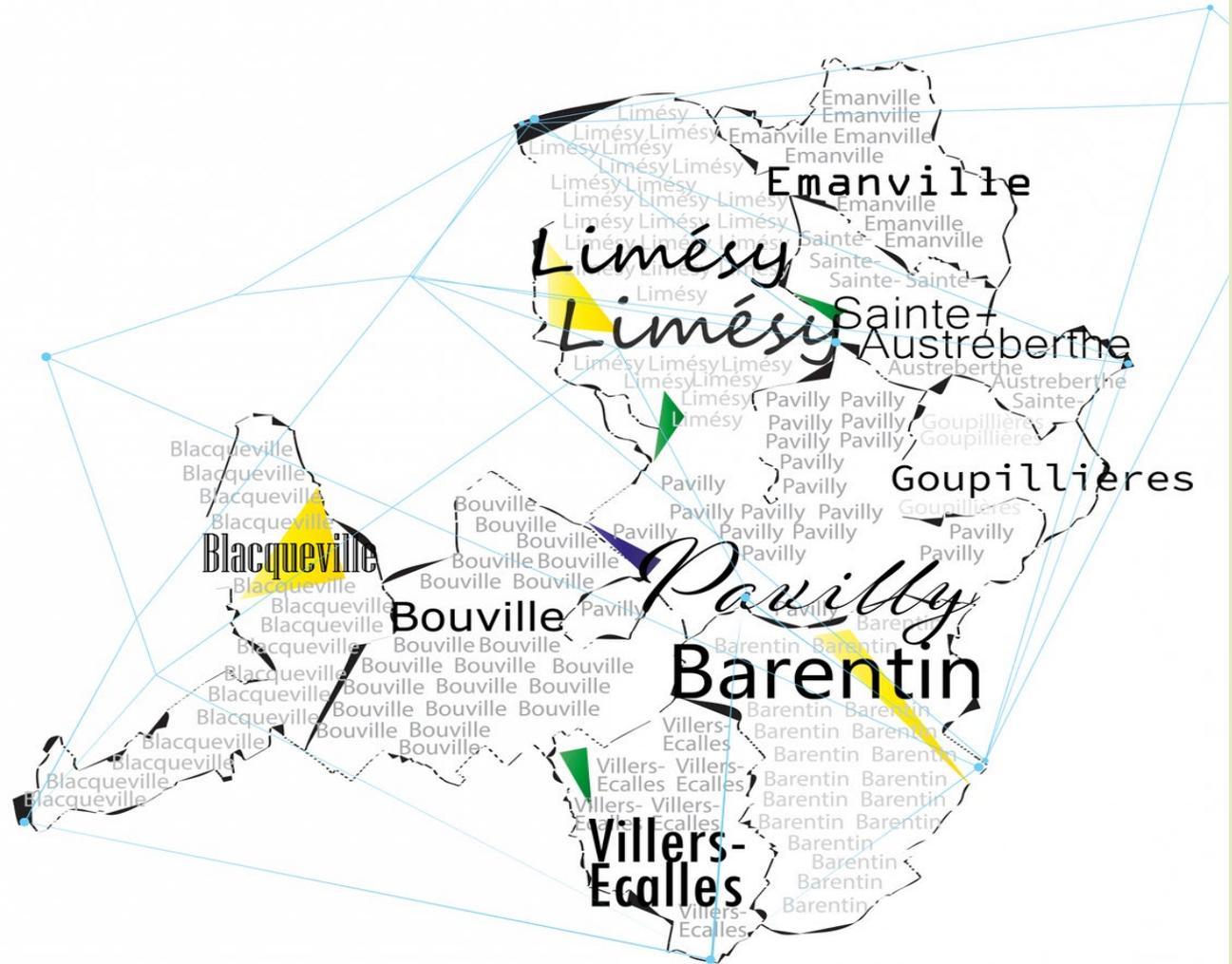
**ACCESSIBILITE A TOUT
POUR TOUS**

Sommaire

Localisation géographique de Barentin	3
Délibération Conseil Municipal/ Qu'est-ce que le handicap	4
La loi du 11 février 2005	5
Création de la Commission Communale Pour l'Accessibilité/Pourquoi une CCPA	6
Composition de la CCPA	7
La prise en compte de la chaîne de déplacement	8
Mission de cette Commission Communale	9-10
La ville de Barentin s'engage	11
Découpage géographique des établissements scolaires	12
Accueil enfance/jeunesse	13
Collèges et lycées de la commune	14-15
Les infrastructures sportives	16
CCAS Centre Communal d'Actions Sociales	17
L'accueil des personnes âgées/RPA	18
Culture et Loisirs	19
Les salles polyvalentes et Structures patrimoniales	20
Transports en commun à Barentin	21
Création de la charte ville handicap	22

La commune de Barentin s'étend sur 12,7 Km² et compte 12211 habitants (au dernier recensement) entourée par les communes de Bouville, Pavilly, Blacqueville, Limésy, Sainte Austreberthe, Villers-Ecalles, Goupillières, Emanville:

Composant la Communauté de Communes « Caux-Austreberthe ».



Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA)

Par délibération du Conseil Municipal du 15 février 2021, la ville de Barentin a décidé de constituer la **Commission Communale Pour l'Accessibilité** des personnes en situation de handicap.

Qu'est-ce qu'une situation de handicap?

Il ne s'agit pas de parler de personnes handicapées, mais plutôt de personnes rencontrant une situation de handicap en raison de facteurs personnels (maladie, déficience, accident) qui se conjugue à l'inaccessibilité de son environnement. Autrement dit: c'est une chose que Monsieur X soit en fauteuil roulant suite à un accident, ce qui nécessite des soins quotidiens et un suivi médical régulier, mais c'en est une autre qu'il ne puisse pas se rendre chez un boulanger en raison des marches qui l'en empêchent.

L'accessibilité de l'environnement constitue donc un enjeu majeur pour permettre aux personnes concernées de vivre comme tout un chacun, de circuler, et d'avoir une vie sociale à part entière malgré leurs déficiences.



LA LOI DU 11 FEVRIER 2005

5

Définition juridique par la loi du 11 février 2005:

La politique nationale du handicap a été largement redéfinie par la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

La loi apporte une définition du handicap :
« constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Elle pose également les principes généraux guidant la politique publique du handicap : solidarité et égalité de traitement, compensation des conséquences du handicap, accessibilité.



Création de la Commission Communale Pour l'Accessibilité

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pose deux principes novateurs :

- la prise en compte de TOUS les HANDICAPS ;
- le traitement de la chaîne de déplacement dans sa continuité.

Pour atteindre ces deux objectifs, la loi recommande de privilégier la concertation et prévoit, pour ce faire, la création de Commissions Communale Pour l'Accessibilité aux personnes handicapées.(CCPA)

Pourquoi une CCPA

- Pour dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Pour organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Pour établir un rapport annuel sur l'état de l'accessibilité sur son territoire,
- Pour être force de proposition afin d'améliorer l'accessibilité de l'existant



Sous la Présidence de Mr. Christophe Bouillon
Maire de Barentin



Composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité	Adjointe au maire: Handicap et Logement	Adjointe au maire: Les séniors	Adjoint au maire: à la vie sportive
Conseiller délégué en charge des travaux	Conseillère déléguée en charge de la petite enfance	Conseillères et Conseillers Municipaux	Pole emploi Emploi et handicap
Commission Sports et handicap 76	Handicap Normandie	Usagers handicapés de Barentin	Direction départementale des territoires et de la mer
Agence Logéal immobilière	Institut Médico-Pédagogique Association Etennemare	APF France handicap	Chargé de mission Accessibilité mairie de Barentin



Mission de cette Commission Communale

9

La commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L. 1112-1 du code des transports. Elle établit un rapport annuel présenté au conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée prévus à l'article L. 111-7-5 du code de la construction et de l'habitation concernant des établissements recevant du public situé sur le territoire communal.

Elle est également destinataire des documents de suivi définis par le décret prévu à l'article L. 111-7-9 du code de la construction et de l'habitation et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée mentionnée au même article quand il s'agit d'un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.

Mission de cette Commission Communale (suite)

10

La commission tient à jour, la liste des établissements recevant du public et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées situé sur le territoire communal.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

La commission sera vigilante quant à la prise en compte de la chaîne de déplacement et de sa gouvernance.

Le rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La commission communale se réunira 2 à 3 fois l'an (en séance plénière).

La ville de Barentin s'engage à améliorer le cadre de vie des personnes handicapées

La Commission axera sa réflexion sur les items suivant en sous-commissions:

- *Information/Communication
- *Transport, mobilité et accessibilité des lieux publics
- *Logement
- *Emploi, formation
- *Culture, sport et loisirs
- *Vie quotidienne et sociale
- *Santé et prévention
- *Enfance, éducation



Tous ensemble

Les sous-commissions se réuniront en fonction de l'avancée des travaux.

Découpage géographique de la ville par équipements communaux

12

Les écoles

Le découpage géographique de la ville de Barentin dispose de cinq quartiers ayant à disposition écoles maternelles et primaires.



Ecole maternelle

Ecole primaire

Centre ville

Pape Carpentier

Anna de Noailles

Quartier Lalize

La Mésengère

Fontenelle la Champmeslé

Quartier Normandie

Francisque Poulbot

Corneille/Sévigné

Quartier Boieldieu

Bernard Havel

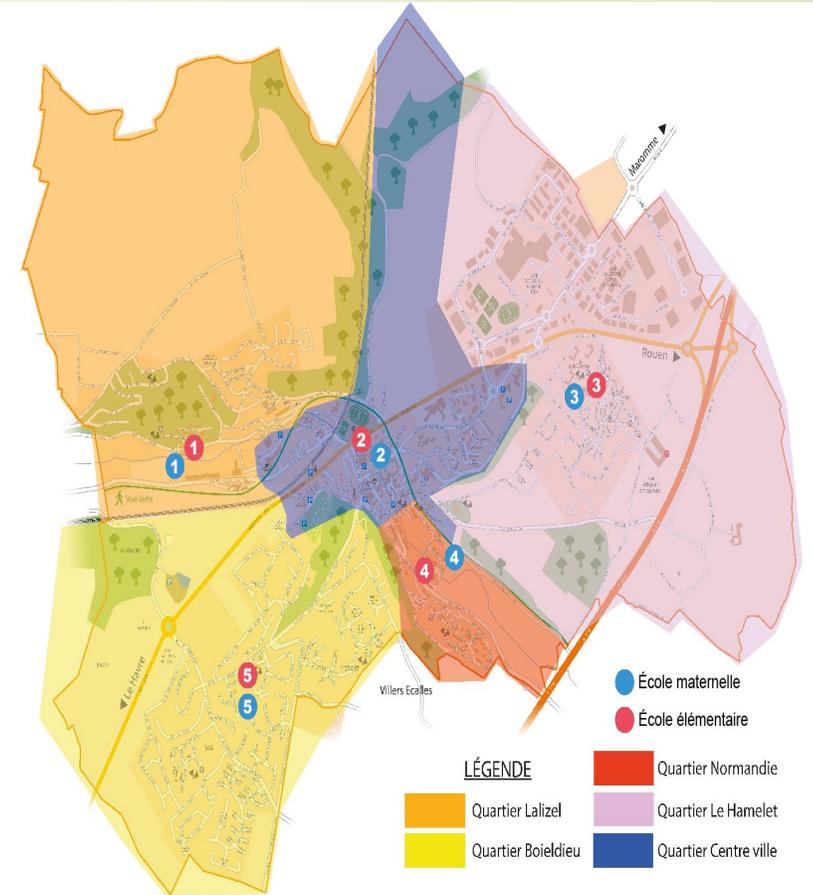
Marcel Dupré

Quartier le Hamelet

André Marie

Pierre Bérégovoy

Ecole Régionale 1^{er} degré Louis Pergaud



► Barentin dispose de trois établissements d'accueil pour Jeunes Enfants :

- **La crèche** « Les Elfes » située : 2 rue Jean Titelouze
- **La crèche** « Les Sylphides » située : rue des Sylphides
- **Le multi Accueil** « Les Lutins » située : rue Saint Hélier

► L'accueil de loisirs

« Les Ormeaux » et l'école Francisque Poulbot accueillent les enfants de 3 à 13 ans.
Les mercredis, ainsi que les vacances scolaires

► Le Pole Animation Jeunesse

Structure d'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire et périscolaire, agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Seine Maritime (DDCS)



Collèges et lycées

14

Le collège Catherine Bernard accueille 508 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} situé entre le centre ville et Lalizel.



Le collège André Marie a une capacité d'accueil de 557 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} situé non loin de la zone commerciale.



Avec un effectif de plus de 1200 élèves, de la 2^{de} GT aux sections de Techniciens Supérieurs, le lycée Thomas Corneille accueille des élèves d'un secteur géographique d'un recrutement très large (près de 140 communes autour de Barentin). Avec 11 divisions de 2^{de} GT, 11 divisions de 1^{re}, et 11 divisions de Terminale, c'est un établissement équilibré qui offre un large panel ...



Collèges et lycées (suite)

► Le lycée professionnel Auguste Bartholdi

lycée professionnel public offre une palette de formations diversifiées, Seconde, première et terminale.



Les infrastructures sportives

16

- *Salle Pierre de Coubertin
- *Salle Richard Queillé
- *Salle Neil Armstrong
- *Salle Georges Doré



- *Stade Georges Badin
- *Stade Joseph Guillemot
- *Club House Guillemot
- *Boulodrome



Centre aquatique l'Atréaumont



- *28 Associations sportives**
- *18 Associations Culturelles et de Loisirs**
- *23 Associations à caractère social**
- *6 Associations d'accueil à la petite enfance**
- *2 Associations patriotiques**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal, administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire, membre de droit.

Le Centre Communal d'Action Sociale exerce une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS informe sur vos droits en matière d'aides sociales et vous accompagnent dans vos démarches

association loi de 1901 à but non lucratif et reconnue d'utilité publique

L'association « Les Restos du cœur » a pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes.

**Les
Restos
du
Cœur**



La Croix Rouge française, à travers ses vestiboutiques, permet à tous les publics d'acquérir des textiles, linge de maison et chaussures à bas coûts ou gratuitement et de bénéficier d'un accueil, d'une écoute et d'une orientation sociale.





Résidences Autonomie

Le CCAS gère deux résidences pour personnes âgées autonomes, (RPA), à partir de 60 ans, conventionnées qui ouvrent droit à l'A.P.L.

Résidence Autonomie « Rosemonde Gérard »

Proche du centre-ville, du parc public Roosevelt et des commerces, cette résidence, est composée d'un ensemble de vingt-sept maisons jumelées de plain pied, de type I bis et de type II, disposant de jardins privatifs.

Résidence Autonomie « Jean Richepin »

Située rue Jules Ferry, à proximité du lycée général Thomas CORNEILLE, la Résidence Autonomie comprend un ensemble de quarante-cinq logements de type I bis.

La résidence peut accueillir également des personnes proches de l'âge de la retraite à partir de 55 ans ainsi que des étudiants.

Dans chacune des structures

Une présence physique est assurée par un gardien installé sur site.

- Un système de téléassistance avec une surveillance 24h/24h est également exercé par Présence Verte.
- Un accompagnement individualisé est effectué par la responsable des résidences Autonomie, référente sociale.
- Des ateliers, encadrés par une animatrice, sont organisés : activités multiples et variées (sorties, ateliers créatifs, cuisine...)
- Des séances « Gymnastique » dites « activité physique adaptée aux séniors » sont assurées par « Siel Bleu », une association agréée par l'ARS. Ces ateliers sont ouverts à tous les séniors de la commune.

Des actions de lutte contre l'isolement

Le CCAS organise de nombreuses manifestations intergénérationnelles pour les séniors, en partenariat avec les différents acteurs locaux (établissements scolaires, médiathèque, service culturel, CLIC, associations locales...),

- semaine bleue,
- café des âges,
- actions de prévention autour de la santé, ateliers mémoire...



► Culture et LOISIRS

19

Théâtre Montdory et Espace culturel André Siegfried

Une programmation diversifiée d'expositions, de concerts, de séances de ciné-club, de spectacles. Ils œuvrent pour la pratique artistique, la découverte et l'ouverture culturelle.

La médiathèque

Centrée sur les habitants, partie prenante de son fonctionnement, de ses objectifs, c'est un lieu de rencontres et d'échanges aux multiples aspects. Elle agit sur le développement de la vie culturelle locale grâce à ses animations, débats, rencontres conférences, expositions.

Elle est l'écho et le prolongement des manifestations nationales.

Centre Culturel La Pergola

*Le syndicat intercommunal de gestion de l'école de musique et de danse Barentin/Pavilly

*L'atelier artistique de l' Austreberthe

*L'atelier théâtre de Barentin

*L'atelier Yoga/Relaxation...

Se partagent les locaux du centre culturel.



Médiathèque



Centre Culturel La Pergola



La ville de Barentin possède deux salles polyvalentes : la Maison Citoyenne salle **Gérard Thifagne** et la salle **Léo Lagrange**.



Structures Patrimoniales

Eglise Saint Martin



Commission Communale Pour l'Accessibilité des personnes handicapées



Chapelle Saint Hellier

Le transport en commun à Barentin

21

La Gare ferroviaire de Barentin est un axe du réseau de transport, permettant aux voyageurs de se rendre dans la région autour de Barentin (Seine-Maritime, Normandie). Ce lieu permet de faire la connexion avec d'autres **transports routiers** facilement si nécessaire.



Transport routier

comment j'y vais.fr
un trajet, des transports en Normandie

atoumod'
VOTRE SOLUTION DÉPLACEMENTS
EN NORMANDIE

Logos of participating organizations and municipalities: RÉGION NORMANDIE, métropole Rouennaise, Caen la mer NORMANDIE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS, LE HAVRE SEINE METROPOLE, ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE, seine Eure agglo, LISIEUX Agglo, Caux Seine agglo, Seine Normandie ASSOCIATION, DIEPPE MARITIME COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS, Fécamp Caux Littoral Agglo, VILLE D'YVETOT, VILLAGE DE COUTANCES, VILLE DE Pont-Audemer, VILLE DE BERNAY, CHERBOURG en Colombie, Saint-Lô AGGLO, CUA, flers Agglo, Vire Normandie, GRANVILLE, BAYEUX, ARGENTAN, HONFLEUR, Bagnoles ville de Baonnes de l'Orne.

Une liaison en car se fait entre Rouen-Yerville-Yvetot, desservant Barentin.

FINALITE

La ville s'engage à mener une politique globale en direction des personnes handicapées pour que le territoire de Barentin leur soit pleinement accessible. Cette charte marque la volonté de coopération entre les différents acteurs du territoire afin de trouver la meilleure adéquation entre les besoins des personnes handicapées et les possibilités d'actions transversales à mener par ces acteurs.





Ville handicap



Source d'information:

Gouv.fr
Internet
Service communication Mairie